



Le Choletais

L'audace pour réussir

Direction de la Commande Publique
et des Affaires Juridiques
Service Assemblées – Affaires générales

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Du 1^{er} au 3 juin 2021

Selon les termes des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, doivent être publiés dans un recueil des actes administratifs, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif d'un établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'intégralité des délibérations du Conseil de Communauté et des décisions communautaires prises par délégation du Conseil de Communauté au Président peut être consultée dans les locaux de l'Hôtel de Ville / Hôtel d'Agglomération.

SOMMAIRE

I – DELIBERATIONS	Page 001
(Pas de délibération)	
II – DECISIONS DU PRESIDENT	Page 002
III – ARRETES REGLEMENTAIRES	Page 006
(Pas d'arrêté réglementaire)	

I - DÉLIBÉRATIONS

(Néant)

II - DÉCISIONS

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 2 juin 2021

N°2021/222 ENTRETIEN DES ABORDS DE VOIRIE (2021-2025)

Il a été décidé de confier les accords-cadres relatifs à l'entretien des abords de voirie, conclus pour une période de 24 mois à compter de la date de notification, reconductibles expressément une fois pour une période de 24 mois, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Zone géographique Ouest de l'AdC, à l'entreprise TESSIER FRANCKY, sise Les Aulnaies, 49122 BEGROLLES EN MAUGES, pour un montant minimum annuel de 12 500 € HT soit 15 000 € TTC, et sans engagement maximum,

- Lot n°2 : Zone géographique Centre Nord de l'AdC, à l'entreprise DEFOIS ROBERT, sise La Denéchère – La Tourlandry, 49120 CHEMILLE EN ANJOU, pour un montant minimum annuel de 12 500 € HT soit 15 000 € TTC, et sans engagement maximum,

- Lot n°3 : Zone géographique Centre Sud de l'AdC, au groupement SOURISSEAU FRERES (mandataire) / SARL VION ENVIRONNEMENT / SARL LOISEAU, sise La Nicquetière, 79700 LA PETITE BOISSIERE, pour un montant minimum annuel de 16 666,66 € HT soit 20 000 € TTC, et sans engagement maximum,

- Lot n°4 : Zone géographique Est de l'AdC, à l'entreprise TISSEROND AGRI-VITI, sise ZA Des Bordages, 49310 MONTILLIERS, pour un montant minimum annuel de 33 333,33 € HT soit 40 000 € TTC, et sans engagement maximum.

N°2021/223 MARCHÉ DE TRAVAUX
ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT CENTRAL DE LA RÉSIDENCE
POUR PERSONNES ÂGÉES NOTRE-DAME À CHOLET
LOTS N°1 À N°7

Il a été décidé de confier les marchés relatifs aux travaux d'accessibilité du bâtiment central de la résidence pour personnes âgées Notre-Dame à Cholet, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Démolitions - Gros-oeuvre - VRD, à l'entreprise MIGOUT IDEM, sise 54 rue de Maunit, ZI de Maunit, 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE, pour un montant de 108 864,97€ HT soit 130 637,96 € TTC,

- Lot n°2 : Charpente - Etanchéité bac acier, à l'entreprise SAS BATITECH, sise 12 rue de la Gâtine, ZI du cormier, 49300 CHOLET, pour un montant de 13 805,18 € HT soit 16 566,22 € TTC,

- Lot n°3 : Menuiseries extérieures et intérieures - Serrurerie, à l'entreprise SARL GROLLEAU CYRILLE, sise 6 rue Saint Eloi, 49280 LA TESSOUALLE, pour un montant de 36 277,43 € HT soit 43 532,92 € TTC,

- Lot n°4 : Cloisons sèches - Faux plafonds, à l'entreprise SARL GROLLEAU CYRILLE, sise 6 rue Saint Eloi, 49280 LA TESSOUALLE, pour un montant de 13 133,65 € HT soit 15 760,38 € TTC,

- Lot n°5 : Peinture - revêtement de sol souple - nettoyage, à l'entreprise SARL JOBARD PEINTURE ET SOLS, sise 2 rue Jean Monnet, La Verrie, 85130 CHANVERRIE, pour un montant de 16 188,18 € HT soit 19 425,82 € TTC,

- Lot n°6 : Chauffage - Plomberie sanitaires - Electricité, à l'entreprise

CEGELEC MAINE ET LOIRE TERTIAIRE, sise ZAC du Cormier n°2 square James Joule, BP 51201, 49312 CHOLET CEDEX, pour un montant de 14 690 € HT soit 17 628 € TTC,

- Lot n°7 : Ascenseur, à l'entreprise OTIS SCS, sise 7/9 avenue du Danemark, 37100 TOURS, pour un montant de 62 600 € HT soit 75 120 € TTC (maintenance de 2 ans comprise).

**N°2021/224 FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN (2019-2023)
AVENANT N°3 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES**

Il a été décidé d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes, conclue avec la Ville de Cholet et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, relative à la fourniture de produits d'entretien (2019-2023), ayant pour objet de relever les engagements financiers du CIAS comme suit, étant rappelé que les engagements financiers de l'AdC et de la Ville sont échangés :

Structures	Engagement financier maximum HT	
	Première période (2 ans)	Par période suivante
Ville	535 000,00 €	267 500,00 €
AdC	132 000,00 €	66 000,00 €
CIAS	181 000,00 €	90 500,00 €

soit une augmentation de :

Structures	Première période (2 ans)	Par période suivante
Ville	-	-
AdC	-	-
CIAS	12 000,00 €	6 000,00 €

Les engagements financiers des autres membres du groupement demeurent inchangés.

Signature et envoi en Sous-Préfecture le 2 juin 2021

**N°2021/225 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ADC - REPRÉSENTATION GENS DU VOYAGE
VIHIERS**

Il a été décidé :

- de mettre en œuvre toute action juridictionnelle en vue de l'expulsion des gens du voyage qui se sont installés en toute illégalité, dans la zone d'activité de la Loge, rue Simone Veil à Lys-Haut-Layon (Vihiers), sur une parcelle appartenant à l'Agglomération du Choletais,
- de confier la défense des intérêts de l'Agglomération du Choletais à la SELARL BOIZARD et GUILLOU, avocats associés, sise 12 rue Pierre Lise à Angers pour un taux horaire d'honoraires de 200 € HT (tarif 2021), hors droit de plaidoirie.

N°2021/226 DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ADC - GENS DU VOYAGE L'ECUYÈRE

Il a été décidé :

- de mettre en œuvre toute action juridictionnelle en vue de l'expulsion des gens du voyage qui se sont installés en toute illégalité, à Cholet, rue de Savennière dans la zone de l'Ecuyère sur une parcelle appartenant à l'Agglomération du Choletais,
- de confier la défense des intérêts de l'Agglomération du Choletais à la SELARL BOIZARD et GUILLOU, avocats associés, sise 12 rue Pierre Lise à Angers pour un taux horaire d'honoraires de

200 € HT (tarif 2021), hors droit de plaidoirie.	
N°2021/227	TARIFICATION CISPA : INTÉGRATION DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT PIERRE GELUSSEAU - CHOLET
<p>Il a été décidé de fixer, pour l'année 2020/2021, les tarifs des repas pris dans le cadre des activités organisées par le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air et facturés à l'école privée Saint Pierre Gelusseau, dans les conditions définies ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élèves de Cholet : 3,95 € - Élèves hors Cholet : 4,45 € 	
N°2021/228	GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2021 - DEMANDE DE FINANCEMENT
<p>Il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter auprès de l'État une aide financière aussi élevée que possible pour le fonctionnement 2021 de l'aire d'accueil des gens du voyage, - d'approuver le dossier de demande de subvention comprenant notamment la convention ci-annexée à conclure avec l'État et le Département de Maine-et-Loire précisant les participations financières pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, située à Cholet, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. 	
N°2021/229	ACHAT D'ESPACE TLC - CAMPUS CONNECTÉ
<p>Il a été décidé de confier la gestion d'un espace de communication afin de promouvoir le Campus connecté de l'Agglomération du Choletais, à l'aide de spots télévisuels de 20 secondes pour une durée de 15 jours, à compter du 14 juin 2021, à la société RJ MÉDIA, sise ZI la Bergerie rue Ampère 49280 LA SÉGUINIÈRE, pour un montant de 959,37 € TTC.</p>	

III – ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES

(Néant)